

2015-6051
2016-04-20

93 % ACIDE SULFURIQUE
RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTE
POUR FABRICATION SEULEMENT

DANGER



CORROSIF POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER LE PRODUIT

GARANTIE : Acide sulfurique 94.2%

**NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 32293 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

Contenu net : vrac

Teck Metals Ltd.
25, Avenue Aldridge
Trail (C.-B.) V1R 4L8
N° de téléphone en cas d'urgence (24 heures) :
250-364-4214

MODE D'EMPLOI :

À utiliser dans la fabrication (formulation, emballage, déversement dans un nouveau contenant) d'un produit antiparasitaire qui est exclusivement destiné à l'exportation depuis le Canada. Lire le bulletin technique pour obtenir les détails sur la préparation.

MESURES PRÉVENTIVES :

Cause des lésions irréversibles aux yeux et de graves brûlures à la peau. Peut être mortel si ingéré, absorbé par la peau ou inhalé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. Un contact prolongé ou un contact répété peu fréquent de la solution diluée (comme les eaux de lavage ou le blanc de lavage des équipements) avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Vêtements de protection : Vêtements de protection et gants, ainsi que lunettes de sécurité, lunettes à coques ou écran facial. Des vêtements de protection appropriés devraient être portés lorsqu'il y a un risque que le produit entre en contact avec la peau. Porter des lunettes à coques de sécurité ajustées ou des lunettes à coques de sécurité combinées à un écran facial lorsqu'il existe un risque que le produit entre en contact avec les yeux. Une douche oculaire et une douche de décontamination d'urgence devraient être installées à proximité de l'aire de travail. Les travailleurs devraient se laver immédiatement chaque fois qu'il y a eu contamination de la peau.

Ventilation : Utiliser un système adéquat de ventilation par aspiration à la source ou de ventilation générale pour maintenir la concentration de l'aérosol d'acide sulfurique sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) recommandées.

Protection respiratoire : Aux endroits où les embruns d'acide sulfurique sont produits et ne peuvent être contrôlés et maintenus sous les LEMT acceptables, porter un équipement de protection respiratoire de conception adéquate, homologué NIOSH (filtre à particules 42CFR84 de classe N, R ou P-100, combiné à une cartouche contre les gaz acides). Remarque : l'embrun d'acide sulfurique, en outre, cause une irritation des yeux à des concentrations élevées; un masque complet ou un appareil de protection respiratoire à adduction d'air peut donc être requis dans certains cas.

Toujours adopter de bonnes habitudes d'hygiène personnelle. Éviter de manger, de boire ou de fumer dans les aires de travail. Se laver les mains à fond avant de manger, de boire ou de fumer.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

L'acide sulfurique est hautement toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres; toutefois, il ne présente pas de risques de bioaccumulation ou de bioconcentration dans la chaîne alimentaire. Ne pas appliquer directement dans l'eau, à des endroits où il y a des eaux de surface ni dans des zones intertidales sous la marée haute moyenne. Éviter de contaminer les eaux en nettoyant les équipements ou en éliminant les résidus.

PREMIERS SECOURS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ :

Traiter selon les symptômes.

Généralités : L'acide sulfurique concentré est une substance toxique à action directe, produisant des effets localisés au(x) site(s) d'introduction, mais aucun effet général. Cette substance exerce une action corrosive puissante sur tous les tissus, en raison de ses propriétés déshydratantes élevées (enlèvement de l'eau des tissus). La gravité de la brûlure chimique entraînée par l'acide concentré est proportionnelle à la force de cet acide et à la durée du contact. Les brûlures causées sont profondes, mais habituellement peu douloureuses.

ENTREPOSAGE :

Le contenu peut être sous pression, en raison de l'hydrogène explosif. Garder à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas ajouter d'eau au contenant : cela causerait de violentes réactions.

Entreposer dans un lieu sec, frais, bien ventilé, à l'écart de toute substance incompatible. Garder le produit dans des contenants fermés hermétiquement et étiquetés adéquatement. Ne pas entreposer à proximité de substances alcalines.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens devraient éliminer les ingrédients actifs et les contenants conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour obtenir des précisions et la marche à suivre pour nettoyer les déversements, communiquer avec un organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.